

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 62/1971 (1971)

Artikel: Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

Autor: Mottaz, Jean

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115909>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DEUXIÈME PARTIE

Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

Il n'y a pas beaucoup d'années que le compte rendu de l'unique séance annuelle de la Conférence des chefs de départements constituait toute cette chronique, avec pour principaux objets: l'administration du présent annuaire et celle du *Glossaire des Patois de la Suisse romande*. Que les temps sont changés! La conférence s'est réunie cinq fois en 1971, cinq séances de travail fort denses; même la séance annuelle, qui s'est agrémentée toutefois des délices de l'hospitalité fribourgeoise et d'une après-midi moins tendue.

Parmi les objets qui ont été au centre des préoccupations, des soucis et des délibérations des chefs de Départements, on relèvera:

- d'abord, et essentiellement, les problèmes de coordination de l'école en Suisse romande, avec l'activité du délégué, celle de l'IRDP et celle de CIRCE;
- la consultation sur les nouveaux articles 27 et 27 bis de la Constitution fédérale: enseignement et recherche;
- les relations des Départements de l'instruction publique avec la TV et la Radio;
- l'enseignement aux élèves italiens et espagnols; les rapports à ce sujet avec les agents diplomatiques espagnols;
- l'aide des cantons romands aux orchestres de Suisse romande et la demande d'aide de la Confédération;
- quelques divers, qui seront énumérés plus bas.

Voilà du même coup l'articulation de cette chronique.

Séance annuelle

On permettra au chroniqueur de sacrifier d'abord à la tradition et de rendre compte, plus succinctement que ces dernières années, de la séance annuelle qui a réuni les chefs de départements à Fribourg, le 28 mai 1971.

En dépit de la ponctualité avec laquelle le président, M. Jean-Pierre Pradervand, conseiller d'Etat, a ouvert la séance, et de la cadence des débats, où la vivacité le disputait à la cordialité, les objets à l'ordre du jour étaient si nombreux et si importants que le président a dû proposer une nouvelle séance de travail pour enachever l'étude.

La séance du 28 mai permit, notamment, de prendre acte du rapport d'activité du délégué à la coordination romande, d'approuver ses comptes et son budget, d'être informé de l'état des travaux du CIRCE, de ce

qu'avait coûté cette activité et de ce qu'elle coûtera; organe de surveillance, la conférence a approuvé le rapport sur l'IRDP, ses comptes et son budget; un projet d'émission TV sur la mathématique moderne a fait l'objet d'un premier examen; on a débattu une première fois des articles 27 et 27 bis de la Constitution fédérale; puis, après un vin d'honneur des propriétés fribourgeoises de Lavaux, offert par l'Université et l'Etat de Fribourg, la conférence apprécia les soins attentifs de l'Hôtellerie du Vieux-Chêne ainsi que l'hospitalité cordiale et éloquente du conseiller d'Etat Aebischer.

A Marly, les chefs de départements se sont vu présenter, sinon l'écran eidophore qu'on leur avait promis, du moins une démonstration, plus ou moins convaincante, de cassettes EVR et la visite des laboratoires de Ciba-Geigy, à l'issue de laquelle les hôtes de M. Aebischer se virent honorer d'agréables cadeaux, pour la délectation de leur esprit et de leur bouche.

Il est superflu de dire que le président Pradervand sut exprimer au cours de la journée la reconnaissance et l'amitié de ses collègues à leurs hôtes, et tout particulièrement à M. Aebischer et au gouvernement fribourgeois.

Coordination romande

Problèmes de coordination

Si la conférence a entendu, le 11 février et le 28 mai, les rapports d'activité du délégué à la coordination romande, elle a consacré l'essentiel de sa séance du 30 novembre aux problèmes de coordination, sur la base d'un document de travail élaboré par M. Jean Cavadini et discuté par les secrétaires généraux toute la journée du 8 juillet, au Château de Montagny.

Elle a admis quelques principes généraux: notamment la coordination des tentatives cantonales de réforme, la planification financière pour les cinq années à venir, la nécessité d'étroites relations entre les organes cantonaux et les organes régionaux, et du caractère réversible des expériences cantonales.

Pour l'immédiat, les cantons accepteront les programmes de CIRCE; ils tendront à unifier les vues et les étapes de l'éducation, une certaine souplesse étant en revanche réservée aux méthodes.

CIRCE

La procédure d'adoption des programmes de CIRCE a été arrêtée dans la séance du 11 février: après leur élaboration par les sous-commissions, ils seront étudiés par la commission plénière, les membres de celle-ci consultant les organes qu'ils représentent; une fois la décision prise par cette commission plénière, les programmes seront soumis, tous ensemble, à l'approbation de la Conférence des chefs de Départements.

IRDP

C'est le 28 mai que la conférence a approuvé le rapport du président du conseil de direction, M. François Jeanneret, conseiller d'Etat, mentionnant les travaux sur le vocabulaire fondamental et une enquête sur l'état de la recherche pédagogique en Suisse romande, partie constituante d'une

enquête européenne. Le budget 1971, 450 000 francs, a été équilibré grâce aux économies faites en 1970 et au don de 90 000 francs du Conseil d'Etat vaudois. Du fait de la création de la troisième section, le budget 1972 monte à 600 000 francs; aussi la conférence a-t-elle demandé au président du conseil de s'efforcer d'obtenir, par une voie ou par une autre, l'appui de la Confédération à l'Institut romand.

Articles 27 et 27 bis nouveaux de la Constitution fédérale

Dans sa séance du 28 mai, la conférence a décidé de présenter au Département fédéral de l'intérieur, si c'était possible, une réponse commune des cantons romands; aussi a-t-elle consacré toute sa séance du 9 septembre à l'élaboration de cette réponse commune: après avoir exprimé la crainte de voir se créer des blocs linguistiques, si l'on suivait l'initiative du PAB, la conférence admet, sous réserve d'une meilleure définition, la responsabilité conjointe des cantons et de la Confédération, mais elle souhaite que la voie concordataire soit expressément mentionnée et elle est sceptique quant à la contrainte par le biais des subventions; elle souhaite que l'on ne se contente pas d'affirmer l'égalité des confessions, mais une véritable liberté de conscience et de croyance; enfin et surtout, elle veut que les cantons ne soient pas seulement consultés, mais associés aussi bien à l'élaboration des principes que de toutes les lois d'exécution; l'article 27 bis (recherche) suscite des remarques moins fondamentales, et la conférence termine en affirmant son appui aux efforts de coordination volontaire.

Relations des Départements de l'instruction publique avec la TV et la Radio

La conférence ayant reçu le 11 février MM. Schenker, directeur de la TV romande, et Méroz, directeur de la Radio romande, ce fut l'occasion de rappeler que l'éducation est dans la charte fondamentale de la SSR, qu'il doit y avoir accord entre les responsables des moyens de communication de masses et ceux de l'Instruction publique quant à la substance des émissions comme sur le plan matériel.

L'alternative des émissions intégrées ou supplétives a été posée: le rapport Hari, pour la TV, se prononce pour des émissions intégrées; la Radio, elle, a pratiqué et développé récemment les émissions supplétives.

Un projet d'émissions parascolaires de mathématique moderne a été mentionné pour la première fois, et la question des droits d'enregistrement a été débattue. On a proposé de désigner un pédagogue romand pour faire l'inventaire des besoins et présenter à la conférence un rapport précisant les besoins, les objectifs, les conséquences financières, la place de la TV dans l'école ou hors de l'école. M. Eugène Egger a rappelé que les problèmes romands s'inscrivent dans le cadre suisse et regretté qu'on n'ait pas adopté la même procédure en Suisse romande et en Suisse alémanique.

Un groupe de travail a été constitué, et M. Antoine Zufferey, conseiller d'Etat, a accepté de le présider. Il a rapporté, le 28 mai: dans l'hypothèse de la TV intégrée, 10 % du programme scolaire requerrait un émetteur à temps continu; il faut donc d'abord définir la doctrine, et c'est le champ rêvé, selon M. Zufferey, d'activité pour la troisième section de l'IRDP.

A la séance du 30 novembre a été débattue la question des émissions de mathématique moderne. Sur la base d'un rapport des directeurs de

l'enseignement primaire et du professeur Roller, directeur de l'IRDP, très sévère quant aux qualités pédagogiques de ces émissions, la conférence a renoncé à s'y intéresser financièrement. Les prolongements de cette décision, avec le retentissement qu'ils ont eus dans la presse, font l'objet de discussions en cours.

Elèves italiens et espagnols

Le 11 février, le problème a été débattu sous ses deux aspects: intégration à la communauté scolaire suisse et maintien des liens culturels avec le pays d'origine. Sur le premier point, tout le monde est d'accord et les mesures nécessaires ont été prises; mais on ne sait pas s'il est exact, comme on l'a prétendu, que 30 % des élèves étrangers, échappant aux contrôles, ne soient pas astreints à l'école. Sur le second point, l'on convient qu'aucune réponse ne sera donnée par les cantons individuellement aux agents diplomatiques italiens ou espagnols; il faut en revanche que la Conférence suisse des chefs de départements, ou les autorités fédérales, donnent réponse à nos interlocuteurs.

On admet en principe d'aider les autorités italiennes et espagnoles à organiser, en dehors des heures d'école, des cours de langue et de civilisation de leur pays et de mettre à leur disposition des locaux; mais on refuse de collaborer à l'établissement des listes de ces élèves, c'est l'affaire des consulats. L'éventuelle intégration de deux heures de cette activité dans l'horaire normal des classes est vivement combattue par certains.

L'appui aux orchestres de Suisse romande

L'année 1971 a vu se préciser et se concrétiser l'appui des cantons romands à la cause solidaire des deux orchestres professionnels de Suisse romande: l'Orchestre de la Suisse romande et l'Orchestre de chambre de Lausanne; la Conférence des chefs de départements a pu prendre acte d'un protocole d'accord entre les deux orchestres et de la création d'une Conférence romande des orchestres; celle-ci doit leur permettre de coordonner et de rationaliser l'emploi de leurs moyens et ressources.

Tous les cantons romands (outre Genève et Vaud, qui supportent, avec les villes de Genève et de Lausanne, le gros des charges des deux orchestres) ont accordé, et pour certains déjà payé, une subvention de mécène aux deux orchestres; aussi cela a permis de présenter au Département fédéral de l'intérieur une demande de subside en faveur de l'activité orchestrale dans cette minorité linguistique, culturelle et économique qu'est la Suisse romande.

Editions scolaires

Grâce aux efforts d'une commission présidée par M. Philippe Dubois, directeur de l'enseignement secondaire de Genève, un règlement fixant le mode d'édition d'ouvrages scolaires pour la Suisse romande a pu être élaboré; au sein de la Conférence des chefs de départements, on a eu le souci de concilier les impératifs de la coordination avec la sauvegarde de la souveraineté cantonale; le document authentique a pu être signé lors de la séance du 9 septembre.

La drogue

Les chefs de départements romands se sont eux aussi penchés sur le problème de la drogue; ils ont accepté avec intérêt le principe de la diffusion d'une brochure née des efforts conjoints des cantons de Genève et de Vaud.

Maturité langues modernes

Ils se sont préoccupés aussi de la reconnaissance de la maturité «langues modernes» et ont adressé au président de la commission intercantionale suisse de l'enseignement secondaire, présidée par M. François Jeanneret, conseiller d'Etat de Neuchâtel, un mémoire pour que cette reconnaissance soit activée.

Enfin, ils ont arrêté une position commune face à la diffusion en Suisse romande de la traduction française du *Petit Livre rouge des Ecoliers*, qui a fait couler, notamment dans le canton de Vaud, tant d'encre d'imprimerie.

En dépit de l'opposition déterminée des *conseillers d'orientation de formation universitaire*, dont le recours à la presse et autres démarches ont été remarqués, elle a consacré l'existence des deux modes de formation des conseillers d'orientation: par l'Université, d'une part, et par un cours romand, ouvert notamment aux enseignants primaires, de l'autre.

Conclusions

A relire cette chronique, on constate que la Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin est l'un des agents les plus efficaces de la coordination scolaire non seulement en Suisse romande, mais, par son exemple, sur l'ensemble du territoire helvétique.

JEAN MOTTAZ

Coordination scolaire

1. Coordination romande

L'évolution rapide des problèmes pédagogiques suisses, les diverses solutions proposées, la prise de conscience des milieux cantonaux et fédéraux, tout concourt aujourd'hui à ne pas isoler une région, mais au contraire à l'insérer dans une démarche générale.

C'est dire que la coordination scolaire en Suisse romande ne peut être envisagée comme un processus spécifique et que les efforts des différents cantons francophones tendent à respecter une harmonisation suisse même s'ils sont soucieux de défendre l'esprit le plus enrichissant du fédéralisme